

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP f = /08-07 Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 1 MARS 2007

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU MUSEE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE DE MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2007/I-7è/05 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Accorde une subvention d'investissement d'un montant total de 13 500 € en faveur de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse pour la réalisation d'un nouvel aménagement muséographique,
- 2) Autorise le versement de cette subvention sur présentation d'états récapitulatifs des dépenses certifiés conformes par le maître d'ouvrage et visés par le trésorier de l'Association bénéficiaire,
- 3) Précise que ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2007 sur la ligne « Musées », (Programme D014, Chapitre 204, Fonction 312, Nature 2042, Enveloppe 92000).

Acte certifié exécuto Réception par le Préfet 0.1 Publication .0.2. MARS 2007	VARS. 2007 Pour la Présidant
Pour le Président du Conseil de par déléga	Général et par dé égation tion Le 1er Vice-Président
	Rémy WITH
Adopté voix contre abstentions	